

## ANNEXE 5

### Classe de Sixième à Horaires Aménagés Danse

#### **PROCEDURE D'ADMISSION**

Les demandes d'admission dans la CHAD sont soumises à l'examen d'une commission.  
La recevabilité de la candidature est soumise à la présentation d'un avis médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la danse.  
La commission s'assurera de la motivation et des capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée.

#### **LES MODALITES D'ADMISSION**

- Un dossier de candidature (fiche de candidature remplie ainsi que la fiche de renseignements artistiques, une enveloppe timbrée sans adresse)
- Un test d'aptitude chorégraphique des candidats ; celui-ci sera défini et organisé par le conservatoire.

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL :**

Le calendrier vous sera communiqué ultérieurement.  
Il convient de vous rapprocher de l'établissement scolaire concerné.